



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conjoint(s) survivant(s)

Question écrite n° 118315

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des veufs et veuves. Une étude d'Alain Monnier pour l'INED estime ainsi les orphelins à 500 000 jeunes de moins de vingt et un ans. Pour subvenir aux besoins du parent survivant, il existe une allocation de soutien familial, qui est néanmoins versée à tous les parents élevant seuls leurs enfants, d'un montant de 80,91 euros par enfant. Ce dispositif ne s'avère pas suffisant pour le parent survivant, ce d'autant plus s'il ne travaillait pas au moment du veuvage. Cette situation peut conduire à de véritables drames familiaux lorsque, au cas de défaillance du parent survivant, le ou les enfants sont placés par la Ddass. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si une réflexion a été menée en vue de la création d'une allocation orphelin.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118315

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1508